

L'ÉDITO DE JEAN-PIERRE THOMAS

POUR UNE EUROPE DU XXI^E SIECLE ?



Le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne, le 31 janvier dernier. Ce départ, conséquence du référendum de 2016, est une rupture. Elle s'inscrit dans le processus de crise que connaît depuis plusieurs années le multilatéralisme. Ce dernier ne peut pas être ignoré. Après la Seconde Guerre mondiale, la coopération entre les États s'est imposée comme une évidence afin d'éviter la réédition des erreurs de l'après Première Guerre mondiale, et afin de lutter contre la montée du communisme. Le FMI, le GATT, la Banque Mondiale ainsi que la Construction européenne sont nés de cet esprit. 75 ans plus tard, le monde a changé. Le mur de Berlin est tombé, le communisme n'est plus une idéologie conquérante depuis une trentaine d'années. La Chine est devenue la première puissance commerciale et industrielle du monde. Depuis 1945, au moins quatre générations n'ont pas connu de conflit majeur en Europe. Ces dernières décennies ont vu l'avènement de sociétés mondiales ayant des moyens financiers, des capacités d'influence sans commune mesure avec celles des grandes entreprises des révolutions industrielles précédentes. Les GAFAs changent notre vie au quotidien et également notre perception du monde. L'Union européenne ne peut pas nier que la donne a changé. Jusqu'à la création de la monnaie unique, sa

feuille de route était claire. Elle avait vocation à favoriser les échanges commerciaux, éducatifs, culturels des Européens en éliminant les barrières tarifaires ou réglementaires. Mais, depuis vingt ans, l'Europe se cherche une mission, un but. Les institutions européennes, faute de véritable défi consensuel, sont en mode défensif. Elles apparaissent en difficulté pour résoudre la question des migrations. Les dissensions internes en raison notamment d'un élargissement mal préparé, élargissement qui a répondu à des intérêts géopolitiques et non économique, empêche la mise en place d'un projet porteur. Le risque est une Europe réduite aux acquis qui se recroqueville sur ses acquis et son lustre passé. L'Union européenne doit se réinventer. Si l'échec du Traité constitutionnel, en 2005, a marqué un coup d'arrêt dans la refonte institutionnelle, cette dernière n'en demeure pas moins indispensable. Le système en trépied qui repose sur la Commission, le Conseil, et le Parlement, n'est pas inscrit dans le marbre. Il a permis des avancées certaines mais aujourd'hui, apparaît usé. Les difficultés rencontrées pour la nomination de l'actuelle Commission en sont la meilleure preuve. Plus d'État, plus de politique, moins d'administratif apparaissent aujourd'hui nécessaires pour renouer le lien entre l'Europe et les peuples qui la composent.

Jean-Pierre Thomas
Président de Thomas Vendôme Investments